

FABRICATION DE VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT EUROPÉEN

Plusieurs places de stationnement dans le centre-ville de la Voulte-sur-Rhône sont en « zone bleue ». Pour y stationner, vous devez obligatoirement apposer un disque en évidence à l'avant du véhicule en stationnement dans la zone réglementée et sur la face interne, ou à proximité du pare-brise, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.

Avec ce kit à imprimer, vous pouvez réaliser votre propre disque. Il vous suffit :

- 1 - D'imprimer ces trois pages
- 2 - De découper selon les pointillés
- 3 - D'assembler ces trois éléments en assurant la fixation du disque selon votre préférence :
 - En collant les languettes, avec des bandes de scotch, en agrafant les coins...
 - Vous pouvez également ajouter une attache parisienne en son centre pour fixer le disque à l'intérieur.

RECTO



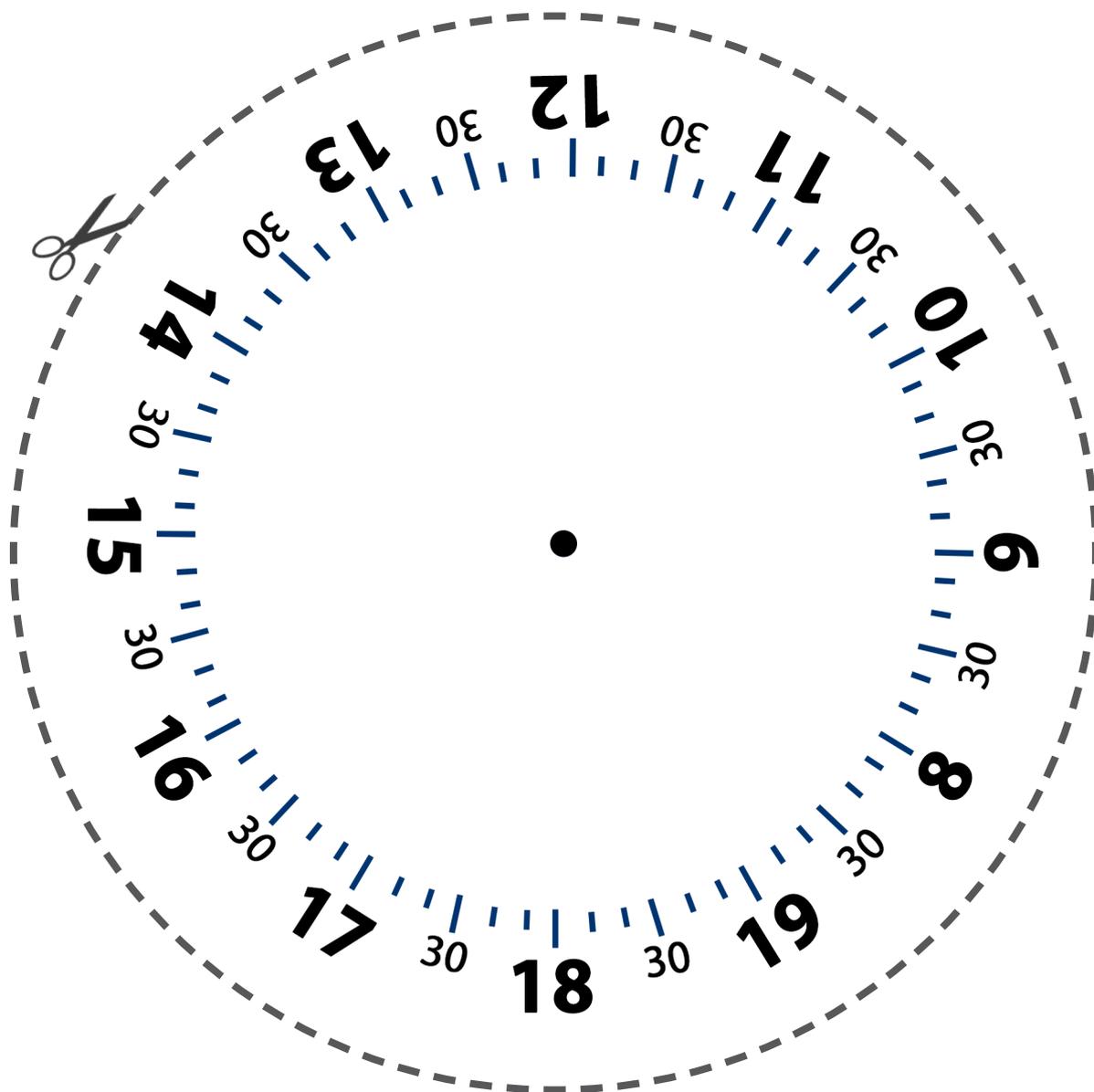


Ville de
La Voulte

©Nicolas Graud - www.nicolasgraudphoto.com

Ce disque vous est offert par la mairie de La Voulte-sur-Rhône

DISQUE INTÉRIEUR



Mairie de La Voulte-sur-Rhône
9 rue Rampon
07800 La Voulte-sur-Rhône
Tél. 04 75 62 40 44
mairie@lavoulte.fr